

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes Communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian – HERVE Véronique - CUREAU Sabrina – MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - GUILLAUT Pascal - OUVRARD Julie (*pouvoir de M. ABGRALL*) - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

Excusés : MM. ABGRALL Mélanie (*pouvoir à J. OUVRARD*) - DINAND Christophe - LEBEAUPIN Christophe

Absent : /

Secrétaire de séance : MM. BOIREAU Christophe.

- Le Conseil Municipal procède à la visite de l'atelier communal, du terrain de cross derrière le tennis, de la pelouse du stade et son système d'arrosage.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan canicule a été activé. A cet effet, la Commune va appeler les personnes âgées en cette période de canicule pour prendre de leurs nouvelles et connaître leur besoin. Il rappelle également les 120 ans de l'Espérance qui auront lieu le 25 juin 2022.

❶ **TARIFS 2022-2023 RESTAURANT SCOLAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le début d'année, le prestataire de service de restauration a dû appliquer des hausses successives sur le prix du repas fourni au restaurant scolaire suite à la hausse des matières premières et que ces augmentations vont continuer dans les prochains mois. La Commune est dans l'obligation de réviser le prix du repas à la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal a conscience de cette hausse et se sent impuissant face à ce problème. Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (11 pour et 2 abstentions sur 13 votants), le prix du repas est fixé à 3,95 € pour les élèves mangeant régulièrement (4 jours semaine) et 4,20€ pour les élèves mangeant irrégulièrement (- de 4 jours par semaine) applicables au 1^{er} septembre 2022.

❷ **SIEML RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil Municipal valide le devis définitif des travaux de rénovation de l'éclairage public du passage piétonnier (de la place de la Mairie au chemin des enfants de l'an 2000) qui s'élève à 6105€ dont 3968€ à la charge de la commune et le reste étant financé par le SIEML à hauteur de 65%.

❸ **ITINERAIRE DE RANDONNEE PDIPR**

L'itinéraire de randonnée entre Blou et Neuillé dans sa configuration actuelle possède plus de 30 % de bitume. S'il n'est pas modifié, il ne pourra plus être inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le pôle tourisme de la Communauté d'Agglo propose à la Commune une modification de l'itinéraire avec un nouveau circuit incluant le chemin du Petit Bois du Moulin du Chaussis et de Chamaudet à la Déboiserie. Le circuit fera au total 18,7 km avec un parcours plus court à partir de Bellevue. Ainsi, il pourra de nouveau être inscrit au PDIPR. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

❹ **ADRESSAGE POSTAL**

M. le Maire fait le point suite à la réunion publique qui s'est tenue le 8 juin. La date de mise en œuvre de l'adressage est fixée au 1^{er} janvier 2023. Le choix et la forme des panneaux ont été définis.

❺ **REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES**

A compter du 1^{er} juillet, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes de communes (délibérations, arrêtés du Maire, budgets...). Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir leur mode d'affichage. M. le Maire propose de poursuivre l'affichage public papier, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

⑥ MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Maine et Loire habitat revient vers la Commune concernant le projet de logement locatifs du chemin du Boulevard (partie haute face à l'école) suite à la présentation qui a été faite au Conseil en mars. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

⑦ SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de procéder à la réparation des lames du parquet de la salle des fêtes et valide le devis d'un montant de 690€.

⑧ QUESTIONS DIVERSES

- Journées du patrimoine : la commune ouvrira les portes de l'église pour les journées du patrimoine du 17 et 18 septembre 2022.
- Spectacle : un spectacle en plein air devrait avoir lieu au château de la Modtais le 22 juillet 2022 organisé par la Communauté d'Agglo SVL
- Courriers : lecture est faite des courriers reçus et des rencontres avec les habitants.
- Challenge de Boule de l'Agglo : Christophe Boireau et Pascal Guillault participeront au challenge des élus organisé par l'Agglo.
- Comité des fêtes ; Christophe Boireau fait le compte rendu de la randonnée qui a connu un franc succès. Place à la fête au village fin août.
- École : les effectifs pour la rentrée prochaine vont encore diminuer sur les écoles de Blou-Neuillé sans pour autant remettre en cause une fermeture de classe
- Panneaux de signalisation : Christian Bréchault a fait des demandes de devis concernant la signalisation sur la commune. L'achat de 45 panneaux environ est nécessaire.
- Radar pédagogique : la commune va déplacer le radar pédagogique qui est situé actuellement route de Vernantes après avoir récupéré les données.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.